BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5651

51 – MARNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE REIMS

Extrait de jugement

Date : 12 septembre 2025.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 96 RUE DES ROMAINS.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 96, rue des Romains, 51100 Reims.
Complément de jugement : Par ordonnance en date du 12 septembre 2025 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 96, rue des Romains, 51100 Reims, immatriculée au registre des copropriétés sous le numéro AD3675246, avec pour mission de prendre l'ensemble des mesures nécessaires en rétablissement du fonctionnement de la copropriété, en application de l'art.29-1 de la loi du 10 juillet 1965 ; se faire remettre dans le délai d'un mois au plus tard à compter de l'ordonnance à intervenir, les fonds et l'ensemble des documents et archives de la copropriété du 96, rue des Romains. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON - BORTOLUS, 12, rue du Ravelin, 10000 Troyes dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC. L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois. N° RG : 25/2731